



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 31 mars 2022

**DÉLIBÉRATION**

N° 45 - 31.03.2022

En exercice ...28  
Présents .....22  
Votants .....27  
Abstention .....0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
3. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT  
BUDGET PRINCIPAL  
Attribution bourses individuelles sport 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,  
Le 31 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

**Les Portes en Ré :** M. Patrick BOURAINE,

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, M. Jean-Paul GOUSSARD,

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU (donne pouvoir à Mme Anne PAWLAK), M. Alain POCHON (donne pouvoir à M. Patrick BOURAINE), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Sandrine PERCHAIS (donne pouvoir à M. Gérard JUIN), M. Daniel TASSIGNY.

AR, Prefecture  
Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON

017-241700459-20220331-2022\_03\_31\_45-DE  
Reçu le 01/04/2022  
Publié le 01/04/2022

\* \* \* \* \*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 31 mars 2022

### DÉLIBÉRATION

N° 45 - 31.03.2022

En exercice ...28  
Présents .....22  
Votants .....27  
Abstention .....0

### PÔLE SERVICES À LA POPULATION 3. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT BUDGET PRINCIPAL Attribution bourses individuelles sport 2022

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, qui autorise les collectivités locales à apporter des concours financiers aux organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt local, c'est-à-dire lorsque ces derniers poursuivent un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7 relatif à l'attribution de subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 1) de l'article 5.3 relatifs aux actions en faveur du secteur sportif d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment les alinéas 1 et 2 du 1) de l'article 5.3 relatifs aux actions en faveur du secteur sportif et notamment le soutien financier aux athlètes de haut niveau et le soutien financier aux athlètes de niveau national,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 21 mars 2022,

Considérant les demandes de bourses individuelles formées par Monsieur Yannick NICOLAS, Monsieur Camille BOUYER, Monsieur Julien BOUYER, Monsieur Ludovic BACQUE et Monsieur Elliot PONCE BARANSKI ;

Considérant qu'en cas d'attribution d'une bourse individuelle à un sportif mineur ne possédant pas de compte bancaire, le versement sera effectué sur le compte du parent disposant de l'autorité parentale ;

Considérant que les dossiers répondent aux critères d'éligibilité, il est proposé d'attribuer les bourses suivantes :

### AR Prefecture

017-241700459-20220331-2022\_03\_31\_45-DE  
Reçu le 01/04/2022  
Publié le 01/04/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 31 mars 2022

**DÉLIBÉRATION**

N° 45 - 31.03.2022

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 27  
Abstention ..... 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
3. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT  
BUDGET PRINCIPAL  
Attribution bourses individuelles sport 2022**

Bénéficiaires	Discipline	Montant
M. Yannick NICOLAS	Wingfoil	300 €
M. Camille BOUYER	Wingfoil	3 000 €
M. Julien BOUYER	Wingfoil	2 500 €
M. Ludovic BACQUE	Tennis de table handisport	300 €
M. Elliot PONCE BARANSKI	Windfoil	1 500 €

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Principal 2022 ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- de valider les propositions d'attribution exposées ci-dessus, sous condition que les demandeurs aient fourni un dossier administratif complet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces administratives permettant le versement des bourses individuelles mentionnées, et notamment les conventions, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président de la Communauté de communes de l'île de Ré,  
Lionel QUILLET**

AR Prefecture 01.04.2022

Affiché le 01.04.2022  
Le Président de la Communauté de communes de l'île de Ré, Lionel QUILLET

017-24170458-20220331-2022-03-31-45-DE  
Ce document est susceptible de caractère exécutoire.  
Reçu le 01/04/2022 au Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr)  
Publié le 01/04/2022